

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/05/2014

Réception par le Prefet : 19/05/2014

Publication : 23/05/2014



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2014-5-8-6

Séance du vendredi 16 mai 2014

### **DOTATIONS AUX COLLEGES PUBLICS POUR LES EMPLOIS AIDES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-2-8-3 du 13 mars 2014, relative à la politique des actions éducatives et de la jeunesse en 2014, donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers,
- VU la délibération du Conseil Général du 14 mars 2014 n° CG-2014-2-1-5 fixant le budget primitif du Département pour 2014,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le versement aux collèges de la part employeur des contrats aidés, pour la réalisation de tâches d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de restauration, pour un montant total de 60 920,66€, conformément au tableau annexé,
- Précise que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 65, nature 65511, fonction 221, programme E653, code programme 26061 du budget départemental.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

  
Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions

## DOSSIERS EXAMINES PAR LE CONSEIL GENERAL LE 16 MAI 2014

## Fonctionnement des collèges

## PROGRAMME 2014

## Emploi aidé - part employeur

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
EMP00169	COLLEGE ALTKIRCH - LUCIEN HERR	1 764,59
EMP00170	COLLEGE BUHL - DU HUGSTEIN	2 455,47
EMP00171	COLLEGE CERNAY - RENE CASSIN	2 980,02
EMP00172	COLLEGE COLMAR - BERLIOZ	4 150,60
EMP00173	COLLEGE COLMAR - PFEFFEL	1 742,03
EMP00174	COLLEGE DANNEMARIE - JEAN MONNET	2 050,38
EMP00175	COLLEGE ENSISHEIM - VICTOR SCHOELCHER	4 013,37
EMP00176	COLLEGE FESSENHEIM - FELIX EBOUE	2 076,56
EMP00177	COLLEGE FORTSCHWIHR	4 153,12
EMP00178	COLLEGE HABSHEIM - HENRI ULRICH	2 076,56
EMP00179	COLLEGE HEGENHEIM - TROIS PAYS	1 732,11
EMP00180	COLLEGE HIRSINGUE - JEAN-PAUL DE DADELSEN	1 674,71
EMP00181	COLLEGE ILLFURTH - L'ILL	1 890,24
EMP00182	COLLEGE ILLZACH - ANNE FRANK	2 076,56
EMP00183	COLLEGE KINGERSHEIM - EMILE ZOLA	1 596,57
EMP00184	COLLEGE LUTTERBACH - NONNENBRUCH	2 421,01
EMP00185	COLLEGE MASEVAUX - ALEXANDRE GERARD	1 534,33
EMP00186	COLLEGE MULHOUSE - BEL AIR	199,25
EMP00187	COLLEGE MULHOUSE - WOLF	2 106,62
EMP00188	COLLEGE MUNSTER - FREDERIC HARTMANN	4 244,97
EMP00189	COLLEGE OTTMARSHEIM - THEODORE MONOD	2 076,56
EMP00190	COLLEGE RIXHEIM - CAPITAINE DREYFUS	2 076,56
EMP00191	COLLEGE ROUFFACH - JEAN MOULIN	3 881,47
EMP00192	COLLEGE SAINT-LOUIS - RENE SCHICKELE	1 273,98
EMP00193	COLLEGE SIERENTZ - FRANCOISE DOLTO	1 092,85
EMP00194	COLLEGE THANN - CHARLES WALCH	326,07
EMP00195	COLLEGE VILLAGE-NEUF - GERARD DE NERVAL	792,23
EMP00196	COLLEGE VOLGELSHEIM - ROBERT SCHUMAN	1 261,36
EMP00197	COLLEGE WITTENHEIM - JOLIOT-CURIE	1 200,51
<b>Total</b>		<b>60 920,66</b>